



un architecte peut-il unilatéralement retirer de sa mission un poste

Par **wunder**, le **28/07/2021** à **22:19**

Bonjour,

J'ai missionné un architecte dans le cadre d'une rénovation, avec entre autres, l'ouverture d'une fenêtre et la pose d'une nouvelle baie vitrée.

L'entreprise proposée par l'architecte est une entreprise générale (sans qualification) et que j'avais d'abord acceptée car j'avais confiance en l'architecte.

Nous avons payé un acompte sur les travaux globaux, mais pas spécifiquement pour la fenêtre.

Comme l'entreprise faisait des difficultés pour exécuter la fenêtre telle que je la voulais, j'en ai consulté une autre (qui a la qualification qualibat) et, à ma grande surprise, son devis pour cette fenêtre, se monte à moins de la moitié du premier.

Comme je lui disais mon intention de changer d'entreprise pour ce poste, l'architecte a unilatéralement "fait sortir" la baie vitrée de sa mission et refuse maintenant d'en surveiller la pose.

Est-ce légal ?